

Nom et Prénom de l'enfant :
 Age : Etablissement fréquenté :
 Classe : Téléphone des parents :
 Fréquentation annuelle : périscolaire et/ou mercredis oui non

Retour avant le vendredi 26 Avril

	Périscolaire							Mercredis ou vacances		
	Matin			Soir				Matin	Midi	Après Midi
	7h 7h30	7h30 8h	8h 8h30	16h30 17h30	17h30 18h	18h 18h30	18h30 19h			
Lundi 29										
Mardi 30										
Mercredi 1										
Jeudi 2										
Vendredi 03										
Lundi 06										
Mardi 07										
Mercredi 08										
Jeudi 09										
Vendredi 10										
Lundi 13										
Mardi 14										
Mercredi 15										
Jeudi 16										
vendredi 17										
Lundi 20										
Mardi 21										
Mercredi 22										
Jeudi 23										
Vendredi 24										
Lundi 27										
Mardi 26										
Mercredi 29										

Mercredis Garderie du Midi à l'école publique	11h45 à 12h15
Mercredi 15	
Mercredi 22	
Mercredi 29	

La garderie du mercredi midi sera facturée : 1 € la demi-heure, 2 € si non-inscrit, toute demi-heure entamée est dûe. **Cette garderie ne concerne pas les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.** Les enfants sont à récupérer à l'école.

Veuillez cocher les dates correspondantes à vos besoins.

Si votre enfant fréquente régulièrement l'accueil chaque jour, chaque semaine et chaque mois de manière identique, il vous suffit de remplir la fiche de réservation en précisant «fréquentation annuelle» dans la case en haut de la feuille.

Attention tout changement concernant une réservation faite doit être signalé suffisamment à l'avance, sans quoi la

RAPPEL ALSH Mercredis et vacances SCOLAIRES :

Toute absence non justifiée vous sera facturée !!

Nous ne prenons en compte les annulations que si le service est prévenu au plus tard :

- le vendredi précédent le mercredi annulé (durant la période scolaire) ,
- le vendredi précédent le début de la période de vacances scolaires.

Date et signature :